

Déclaration de conformité REACH et RoHS

Dataflex International B.V.
Van Nassauweg 2-6
2921 LX Krimpen aan den IJssel
Les Pays-Bas

T + 31 180 515 444
info@dataflex-int.com
www.dataflex-int.com

Dataflex International BV et toutes ses filiales (ci-après dénommées "Dataflex") déclarent par la présente que tous leurs produits sont conformes aux exigences du règlement REACH 1907/2006/CE, y compris l'amendement (UE) 2018/675 et la directive RoHS 3 2015/863/UE dans la mesure où ils s'appliquent aux produits.

Règlement REACH

Aucune des substances ou composés, au sens de REACH ou mentionnés sur la liste candidate de l'ECHA des substances extrêmement préoccupantes pour autorisation (dernière mise à jour : 2024), ne se trouve dans les produits Dataflex en concentration supérieure à 0,1% poids par poids (w/w). Conformément aux dispositions de l'article 7 de REACH, Dataflex n'est pas tenu (actuellement) de prendre des mesures, de procéder à un enregistrement ou de fournir des informations particulières.

Directive RoHS

Dataflex n'utilise aucune des substances réglementées par la directive RoHS 3 (directive 2011/65/EU ; annexe II 2015/863/EU) en quantités supérieures à 0,1 % ou 0,01 % pour le cadmium.

Roderik Mos
Directeur général



Dataflex International B.V.